La forêt de Montmorency désormais classée "forêt de protection" : un statut rare pour un massif très fréquenté

C’est une décision majeure pour le Val-d’Oise et, plus largement, pour l’Île-de-France. La forêt de Montmorency vient d’être classée en « forêt de protection », un statut juridique parmi les plus stricts du droit français. Le décret, publié fin mars 2026, entérine la protection durable de ce massif très fréquenté.



Un verrou contre l’urbanisation

Avec ce classement, la forêt change de statut et de niveau de protection. Objectif : empêcher toute artificialisation progressive du massif, dans un territoire soumis à une pression foncière particulièrement forte.

Ce classement concerne environ 2 200 hectares répartis sur plusieurs communes du Val-d’Oise. Il inscrit définitivement la forêt dans une logique de préservation à long terme, au-delà des alternances politiques ou des projets d’aménagement.

Pour la forêt de Montmorency, cette reconnaissance marque une nouvelle étape : celle d’un espace désormais protégé par la loi, appelé à rester un poumon vert essentiel aux portes de la capitale.

Un espace naturel sous forte pression

La forêt de Montmorency n’est pas un massif ordinaire. C’est l’un des plus fréquentés d’Île-de-France, attirant chaque année un public nombreux venu chercher un espace de respiration à proximité immédiate de Paris.

Randonnée, course à pied, vélo : les usages y sont multiples, parfois intensifs. À cela s’ajoutent les enjeux écologiques, avec la présence d’habitats naturels sensibles et d’espèces protégées.

Dans ce contexte, le classement vient répondre à une double nécessité : préserver la biodiversité et garantir un accès durable au public.

Une protection sans mise sous cloche

Ce nouveau statut ne signifie pas l’arrêt de toute activité. La forêt continuera d’être exploitée et entretenue, notamment par l’Office national des forêts.

Les coupes de bois restent autorisées, mais uniquement dans le cadre d’une gestion durable, encadrée par la réglementation. L’objectif est de maintenir l’équilibre écologique du massif tout en l’adaptant aux effets du

changement climatique.

Infos pratiques

Les communes concernées sur l'agglomération Val Parisis :

- Bessancourt
- Frépillon
- Saint-Leu-la-Forêt
- Taverny

Liens utiles
Décret n° 2026-235 du 30 mars 2026 portant classement comme forêt de protection de la forêt de Montmorency